

# Près de cinquante migrants du camp de Calais vont être accueillis dans le département



Quelque 6 000 réfugiés se concentrent dans ce camp rebaptisé « la Jungle de Calais ». ©

*Photo PHILIPPE HUGUEN/afp*

Ce n'était au départ qu'une rumeur, née quelque part entre les réseaux sociaux et le cœur du village de Sauméjan (lire par ailleurs). Pourtant, l'information est bien plus qu'un ouï-dire. Elle est réalité. L'État a décidé, lundi, de faire venir en Lot-et-Garonne quarante à cinquante migrants du camp de réfugiés de Calais. Si la date d'arrivée de ces personnes n'est pas encore connue, le préfet Denis Conus a cependant lancé la procédure de référencement de tous les potentiels lieux d'hébergement dans le département.

## **Des « mises à l'abri »**

Jusqu'à présent, la possibilité d'accueillir des réfugiés n'avait été abordée que de façon hypothétique. Elle est désormais très concrète. Pour les services de l'État, il s'agit de trouver au plus vite des lieux adaptés pour recevoir les arrivants. Plusieurs critères doivent être réunis. Le premier d'entre eux concerne la capacité d'accueil.

« Le séjour de ces personnes vise à élaborer des solutions adaptées, en fonction de leur vulnérabilité et leur situation juridique (aide au retour, demande d'asile en France ou dans un autre pays de l'Union européenne), précise-t-on à la préfecture. Ce dispositif complète la procédure de facilitation d'accès à l'asile mise en place avec l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) à Calais. »

L'administration parle de « mise à l'abri » de ces réfugiés dans un site dédié à leur accueil dans les différents départements français, l'objectif étant « d'humaniser leurs conditions de vie, de limiter la concentration à proximité de Calais et de leur offrir des solutions de prise en charge en veillant à la dignité de la prise en charge sur place ».

## **Pas encore de choix arrêté**

Il est donc important pour les services de l'Etat de choisir un site capable d'accueillir toutes ces personnes ensemble afin de faciliter leurs démarches et leur prise en charge. Dans le cadre de leur séjour, elles devraient aussi bénéficier d'un bilan médical ou encore d'un suivi social. Un interprète se déplacera également.

Plusieurs options d'hébergement sont aujourd'hui envisagées. Et si nulle décision n'est arrêtée, on sait, d'ores et déjà, que le village de vacances de Sauméjan apparaît, avec d'autres, sur la liste des sites potentiels. « Tous les établissements publics, hôpital ou Ehpad désaffectés font partie de ces choix. Mais aucune solution n'a encore été retenue », atteste-t-on en préfecture. Toutes les communes disposant d'un site adapté ont été contactées, ainsi que les responsables des établissements concernés.

L'hébergement de ces réfugiés se fera de façon temporaire, le temps « d'instruire leur dossier ». Ils seront ensuite réorientés selon les différentes possibilités envisagées par l'administration et le cas échéant, répartis dans les communes pour, cette fois, une intégration à proprement parler.

Plus bas hier 7 novembre

## SAUMÉJAN

### Les élus ont eu la confirmation jeudi de la venue des 40 migrants

SOPHIE NOACHOVITCH

mairmande@sudouest.fr

**A**u fond du Lot-et-Garonne, après Casteljaloux mais avant Houeillès, au bout d'une ligne droite surgit le village de Sauméjan. Coincées au milieu des pins, deux rues se croisent au creux desquelles se nichent une église, quelques maisons, et puis le village-vacances L'Airial. C'est officiel depuis jeudi soir : c'est au sein de cette structure que seront logés 40 migrants. Dans cette bourgade où l'odeur de résine devient entêtante, ce n'est pas du côté des bungalows qu'ils trouveront refuge, mais derrière l'église et son cimetière, dans l'espace colonie.

Jeudi soir, le maire de ce petit coin de forêt landaise aux 82 âmes, Francis Da Ros, a réuni un conseil municipal extraordinaire. Extraordinaire, car décidé en vitesse lundi après-midi après un coup de fil, mais aussi par ses invités.

#### « Une date encore inconnue »

« Le préfet, Denis Conus, le sous-préfet Frédéric Bovet et Véronique Castro, directrice de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) étaient présents, relate le premier édile. Ils nous ont confirmé que Sauméjan accueillerait à une date encore inconnue des migrants venus de Calais. »

#### « Les 40 migrants, a priori que des hommes, ne resteraient que trois semaines maximum »

Les représentants de l'État ont ainsi rappelé aux élus qu'en raison de la surpopulation au campement des réfugiés de la sous-préfecture du Pas-de-Calais – rappelons que plus de 6 000 personnes y vivent dans des conditions d'hygiène déplorable – il était devenu impératif de « mettre à l'abri » plusieurs



C'est dans cet espace colonie de l'Airial, le village-vacances, que seront logés

d'entre eux. « Je veux bien participer à l'effort national pour venir en aide à ces personnes, pour qu'elles se reposent, mais leur venue au village-vacances n'aura lieu qu'à titre de dépannage », insiste Francis Da Ros.

#### Avant les classes découvertes

D'après lui, le préfet de Lot-et-Garonne, Denis Conus, l'a attesté : ce sera à titre exceptionnel, pour une durée de trois semaines maximum. « Il se trouve que des classes découvertes arrivent dans trois semaines à Sauméjan, et il faudra que la partie colonie de l'Airial soit libre pour les recevoir, martèle le maire. Nous avons un outil qui fonctionne bien, la mairie met beaucoup d'argent ainsi que la Fédération des œuvres laïques qui en a la gestion, il n'est pas question de l'empêcher d'accueillir des vacanciers. » Ainsi, Sau-

méjan deviendra centre d'accueil temporaire, le temps pour la préfecture, selon Francis Da Ros, de trouver un lieu plus pérenne.

« D'après ce qu'on nous a dit, il s'agirait que d'hommes, des volontaires, qui séjournent actuellement à Calais, précise le premier édile. Ils seront accueillis par la Croix-Rouge, qui assurera les premiers soins. L'association met aussi à disposition un car qui permettra d'emmener les migrants à la préfecture pour procéder aux démarches administratives. » Ces hommes seront libres de se déplacer dans le village et se reposeront donc, en attendant une nouvelle destination.

Ils seront pris en charge par les services de l'État et pourront entamer, selon les possibilités, des démarches de demandeurs d'asile, ou de retour dans leur pays d'origine.